



Informations importantes pour les parents des élèves de l'école secondaire Fernand-Lefebvre

- À chaque année, les écoles doivent prendre la prise de présence officielle pour l'année scolaire en cours et transmettre ces informations au ministère de l'éducation. Cette opération est importante puisqu'elle est directement liée au financement de nos différents services offerts à l'élève. Cette année, la prise de présence aura lieu **le vendredi 28 septembre 2018**. Bien que toutes les journées de classe sont importantes, cette journée l'est particulièrement. La prise des présences se fera le matin à la première période dans les classes. Si vous avez un rendez-vous que vous ne pouvez pas reporter, nous vous fournirons un document que vous devrez signer attestant que votre enfant est bien inscrit dans notre établissement pour l'année scolaire.

- Dans le cadre des élections provinciales, les commissions scolaires ont certaines obligations à respecter, en lien avec des dispositions de la Loi électorale et j'attire particulièrement votre attention sur les points suivants :

- ✓ Congé pour les élèves : Les commissions scolaires doivent donner congé aux élèves, jeunes et adultes (étudiants qui sont électeurs), le jour du scrutin. **Le 1er octobre sera donc un jour de congé.**

- ✓ Calendrier scolaire : Comme c'est un jour de congé et non une pédagogique, le calendrier scolaire 2018-2019 comptera donc cent soixante-dix-neuf jours (179). L'école devra comptabiliser une journée de moins dans l'étape et dans l'année.

La direction

12 septembre 2018.